

Atelier sur le trafic illicite d'espèces sauvages dans le Sud-Ouest de l'océan Indien

Discours de Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI

Bagatelle | 16 janvier 2023

Mesdames, Messieurs,

J'ai plaisir à vous accueillir ce matin à l'ouverture d'une semaine d'atelier sur la lutte contre le trafic d'espèces sauvages avec la collaboration de l'ONG TRAFFIC et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et le soutien de l'Union européenne à travers notre programme régional de sécurité maritime (MASE) et le Département d'Etat américain.

Cette rencontre régionale se tient au moment opportun, soit quelques semaines après la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et la Convention sur la diversité biologique qui ont été l'occasion d'obtenir de nouveaux engagements pour la biodiversité et la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

L'initiative régionale portée par la SADC et l'ONG TRAFFIC est complémentaire des actions de la COI pour la préservation et la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers et pour la sécurité. En effet, l'Indianocéanie, qui est l'un des 34 points chauds de la biodiversité mondiale, aiguise les appétits de réseaux transnationaux qui alimentent le trafic d'espèces naturelles. Entre 2018 et 2021, quelques 21 000 tortues endémiques de Madagascar ont été saisies dans la Grande Ile. Ailleurs, c'étaient des cargaisons de bois précieux. Si on élargit à notre grande région de l'Afrique orientale et australe, la liste se rallonge très vite avec les défenses d'éléphants, des animaux sauvages, des espèces florales et marines comme les ailerons de requin.

Disons les choses comme elles sont : ce dont nous parlons, c'est de criminalité transnationale. Et cette filière criminelle qui menace la diversité biologique autant que les communautés locales est lucrative générant des revenus illicites estimés entre 7 et 23 milliards de dollars annuellement, ce qui en fait la quatrième plus importante filière de la criminalité transnationale.

Pour éviter que nos écosystèmes, nos communautés et nos économies ne souffrent davantage de ces activités illégales, il est nécessaire d'agir ensemble, sur plusieurs fronts.



Cela passe par le renforcement des mécanismes nationaux, régionaux et aussi locaux de gouvernance des milieux naturels. Il faut renforcer les arsenaux législatifs, inscrire clairement des mesures répressives et les appliquer, améliorer la surveillance aux frontières, démanteler les réseaux et aussi démontrer la contribution concrète des espèces animales et végétales sauvages à la diversité biologique, à nos traditions, à nos économies, à l'atténuation des effets du changement climatique ou encore à l'attractivité de nos territoires.

Du côté de la COI, nous avons mis en œuvre plusieurs cycles de projets pour nos îles et les Etats côtiers de l'Afrique orientale en faveur des objectifs de développement durable n°14 et n°15 sur la biodiversité marine et terrestre. Nos actions ont permis, entre autres, de mobiliser les communautés locales dans la préservation, la gestion et la surveillance d'espaces naturels, de soutenir des actions de restauration côtière en adoptant une approche globale des crêtes aux récifs, de documenter la biodiversité de nos pays en appuyant les herbiers nationaux ou encore de former des éco-gardes.

A ces actions, nombreuses et diversifiées pour la biodiversité, s'ajoute la mise en place d'une architecture régionale de sécurité maritime qui mobilise nos Etats membres ainsi que le Kenya et Djibouti depuis 2018. Ce mécanisme régional de coopération pour la sécurité est unique en Afrique. Il repose sur deux accords régionaux qui identifie la lutte contre le trafic des espèces naturels comme l'une des principaux crimes maritimes car le trafic passe effectivement par la mer, notamment entre notre zone africaine et la péninsule arabique et l'Asie.

Concrètement, la COI, avec le soutien de l'Union européenne, a facilité l'installation et l'opérationnalisation des Centres régionaux de fusion d'information maritime à Madagascar et de coordination opérationnelle aux Seychelles. Ces deux centres régionaux de sécurité maritime travaillent en étroite collaboration avec les centres nationaux, les autres centres d'Afrique orientale et d'Asie, jusqu'au bassin occidental du Pacifique, et avec les missions navals et pourvoyeurs extérieurs de sécurité, notamment la mission EUNAVFOR Atalanta de l'Union européenne.

Ce dispositif régional assure à la fois une surveillance en identifiant les comportements suspects des navires, une intelligence par du partage, de la fusion et de l'analyse d'informations et il assure aussi une présence en mer avec des contrôles, des missions conjointes et coordonnées. L'architecture régionale de sécurité maritime est donc de nature à contribuer très concrètement au combat contre la criminalité environnementale en plus des



agences nationales chargées de l'application de la loi. C'est un mécanisme de coopération qui fait ses preuves, qui suscite l'intérêt et se renforce grâce à de nombreux partenariats et qui, vraisemblablement, devrait s'élargir à d'autres pays dans le cadre du programme MASE 2.0. suite à la manifestation d'intérêt du Mozambique et de la Namibie pour notre coopération régionale en sécurité maritime. La prochaine phase du programme MASE, qui est en cours d'instruction auprès de l'Union européenne et pour lequel la COI a un mandat de ses Etats membres, devra notamment nous amener plus loin dans la fluidification de la circulation et le partage des informations, dans la rapidité de mobilisation des moyens matériels, techniques et humains pour intervenir et aussi dans le traitement judiciaire des infractions et crimes en mer.

A cet égard, cet atelier sera aussi l'occasion d'échanger sur les moyens concrets de capitaliser sur les expériences de la COI et des autres partenaires, sur nos acquis et projets en cours pour lutter efficacement contre la criminalité environnementale.

Permettez-moi un dernier mot pour remercier l'ONG TRAFFIC et l'équipe du projet TWIX-SADC pour leur collaboration avec nos services de la COI. Le Secrétariat général de la COI portera une grande attention aux conclusions et recommandations de notre rencontre qui nous permettra aussi d'alimenter nos actions en cours et la programmation des nouvelles actions de la COI en lien avec son nouveau plan de développement stratégique, notamment dans les domaines de la biodiversité et de la sécurité maritime.

Je vous remercie de votre attention.